

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 11 (1923)

**Heft:** 165

**Artikel:** De-ci, de-là...

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-257824>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

à obtenir l'établissement d'une parfaite égalité de traitement pour les femmes et pour les hommes, et que les lois de santé publique ne soient en aucun cas appliquées de façon à admettre une réglementation de la prostitution par l'Etat.

III) Le Congrès réprouve le principe de la diffusion officielle de l'auto-désinfection par paquets prophylactiques, méthode qu'il considère comme déplorable au point de vue moral.

4. A la Commission de la Traite des Femmes et des Enfants de la Société des Nations, M. Sokal, délégué polonais, soutenu par Mrs. Dale, déléguée de l'Australie, avait présenté la motion suivante : « Qu'en attendant l'abolition de la prostitution réglementée dans tous les pays et la disparition des maisons de prostitution patentées, il soit défendu de laisser des femmes de nationalité étrangère au pays entrer dans ces maisons pour y exercer leur triste métier<sup>1</sup> ». Tout en reconnaissant les bonnes intentions de l'auteur de cette motion qui cherche un remède au mal « en attendant l'abolition de la réglementation », les membres de la Commission pour l'Unité de la morale de l'Alliance internationale S. F. lui ont refusé leur appui, se plaignant sur un terrain nettement abolitionniste et refusant tout compromis avec une réglementation quelle qu'elle soit. Pour lutter contre le mal il ne faut pas l'organiser. Miss Davis (Etats-Unis), fait remarquer ceci : « Les maisons de prostitution patentées ne sont que l'infime minorité, même dans les pays réglementés. Si les étrangères n'ont pas la possibilité d'entrer dans les maisons patentées, elles entreront dans les autres repaires de la prostitution et rien ne sera changé. » Dr. Helen Wilson (Angleterre), membre du Conseil International de la Fédération abolitionniste s'élève, avec force contre la motion Sokal, rappelant en outre que la surveillance des étrangères serait faite par la police des mœurs dont on a toutes les raisons de se méfier. Mais Dr. Wilson approuve néanmoins la Société des Nations d'avoir mis cette question à l'étude, car plus la réglementation est discutée, plus elle sera condamnée.

C'est ce point de vue qui a prévalu dans les résolutions que vota le Congrès et dont voici la teneur :

I) Concernant la proposition faite à la Société des Nations par M. Sokal pour empêcher l'emploi de femmes étrangères dans les maisons de prostitution patentées :

Le Congrès approuve l'action de l'Assemblée en renvoyant la question de l'exploitation des femmes étrangères au Conseil consultatif.

Le Congrès émet l'avis que, plus la réglementation sera étudiée, plus elle sera condamnée. Il se réjouit donc de ce qu'elle ait été discutée à la Société des Nations, et il approuve l'action du Conseil de l'envoyer au Comité consultatif à titre d'information seulement, et non en vue d'une action, et il engage le Conseil à continuer ses études en vue de l'abolition totale du système réglementariste.

II) Le Congrès est persuadé qu'un effort de toutes les femmes réunies est essentiel pour arriver à abolir la réglementation et supprimer la traite des femmes et des enfants, et il engage vivement les femmes et les organisations féminines du monde entier à travailler dans ce but au point de vue national et international.

Tel est en résumé le travail fait par la Commission pour l'Unité de la Morale au Congrès international du suffrage féminin de 1923.

V. DE MORSIER.

## De-ci, De-là...

### Cours de vacances.

La Ligue internationale de Femmes pour la Paix et la Liberté nous envoie le programme du Cours de vacances qu'elle organise, du 15 au 30 août prochain, à Podebrad (Tchécoslovaquie). Cette charmante ville et station thermale est située à une heure de voiture de Prague et entourée de forêts de sapins. Le sujet général de ce Cours, qui sera traité, soit en conférences, soit en séances de discussions, est celui-ci, de toute actualité : la Paix sociale. Le prix d'inscription qui donne droit, non seulement à suivre les séances, mais

<sup>1</sup> Voir à ce sujet le Mouvement Féministe du 10 avril 1923.

au logement, à la pension pendant quinze jours, aux réunions et excursions organisées en commun, est très modique, calculé en argent suisse : 150 fr. (Pour tous renseignements, s'adresser à la Maison Internationale, 6, rue du Vieux-Collège, Genève).

De son côté, l'Union anglaise pour l'Egalité des droits de citoyens nous annonce son Cours de vacances, fixé cette année malheureusement un peu tard pour celles qui ne peuvent s'absenter fin septembre, à Portinscale, près de Keswick (région des Lacs). Comme c'est d'autre part une belle occasion de voir un pays intéressant, en faisant du suffrage et de l'anglais, nous recommandons chaudement ce Cours à toutes nos amies. (S'adresser à Miss Macadam, 62, Oxford Street, Londres W. 1.)

Et puis, il y a notre Cours de vacances de Salvan, que ne doivent pas faire oublier ceux des pays lointains...

### La « Semaine de l'Enfant ».

L'abondance des sujets féministes à traiter dans ce numéro nous a empêchées de consacrer un article à cette manifestation intéressante qui vient d'avoir lieu à Genève (exposition de travaux d'enfants, d'objets concernant l'enfant, son travail, son développement, son instruction, ses jeux, etc., etc.). Mais — et quand bien même ses organisateurs ont ignoré notre pauvre petit *Mouvement* en envoyant leurs communiqués à la presse ! — nous tenions à la signaler à nos lectrices, car il n'est guère de sujets qui touchent plus directement les femmes que celui-là.

### Fédération abolitionniste.

Nous sommes bien en retard pour signaler à nos lecteurs l'Assemblée annuelle de la Fédération abolitionniste internationale, qui s'est réunie cette fois en Hollande du 5 au 7 avril. Le système américain de lutte contre la prostitution et les maladies vénériennes a été le principal objet des travaux de cette Assemblée, qui s'est déclarée, après étude, adverse de ce système dont l'application semble devoir être nettement défavorable à la femme.

### L'Office suisse pour les professions féminines...

... s'est ouvert le 1<sup>er</sup> mai 1923, à Zurich, Talstrasse 18. Il est dû à l'initiative des principales sociétés féminines du pays ainsi qu'à celle de l'Association suisse des Conseils d'apprentissage et de protection des apprentis. Comme son nom l'indique, la nouvelle institution se propose de sauvegarder les intérêts des femmes exerçant une profession et de constituer un centre de documentation et d'information.

Voici, à titre d'exemple, les points principaux sur lesquels portera son activité :

1<sup>o</sup> Documentation : établissement d'une collection de lois cantonales et fédérales concernant l'apprentissage féminin et la protection des ouvrières ; enquêtes sur les conditions des professions féminines dans les différents cantons.

2<sup>o</sup> Service de presse : Exposé de questions professionnelles féminines dans la presse quotidienne et la presse spéciale.

3<sup>o</sup> Collaboration à l'étude des questions actuelles touchant les professions féminines (situation des domestiques, protection des chômeuses, etc.).

4<sup>o</sup> Service d'informations à l'usage des bureaux d'orientation professionnelle féminine.

5<sup>o</sup> Collaboration aux travaux d'organisations féminines relevant dans le champ d'activité de l'Office.

Tels sont les devoirs figurant actuellement au programme. D'aut-



## Appel au public charitable

### La misère est grande

Faites de l'inutile de l'utile, car un bienfait n'est jamais perdu !!!  
Le véritable chemin de la bienfaisance, la voie la meilleure et la plus sûre est de donner directement à la Maison du Vieux de Lausanne.

Ames charitables, coeurs compatissants, lors des déménagements, revues de maisons, de garderoberies, de magasins, etc., pensez aux nombreuses petites bourses de

### LA MAISON DU VIEUX

(Œuvre de bienfaisance, fondée en 1907) — LAUSANNE — Téleph 91.06

44, rue Martheray, 44 Chèques postaux II, 1538

pour tous vêtements, sous-vêtements, chaussures, lingerie, literie, meubles et objets divers encore utilisables dont elle a toujours un grand et urgent besoin. On va chercher sans frais à domicile. Un coup de téléphone au N° 91.06, ou simple carte suffit. En dehors de Lausanne, prière d'expédier par poste ou chemin de fer contre remboursement du port, si désiré. Discrétion absolue garantie. D'avance un cordial merci. Le gérant. Fermez le samedi après-midi. Pensez avant tout aux pauvres du pays !!

tres suivront, dictés par les circonstances. Puisse ce nouveau rouage d'activité sociale exercer une activité utile et féconde, justifier les espoirs de ses promoteurs et contribuer pour sa part au progrès de l'idée féministe.

A. M.



## Association Nationale Suisse pour le Suffrage féminin

### Nouvelles des Sections.

**INTERLAKEN.** — Si cette vaillante petite Société, qui groupe actuellement une centaine de membres, n'a pas à son actif des succès éclatants, il ressort cependant du rapport présenté par la secrétaire à l'Assemblée générale, et publié in-extenso dans le journal *Die Oberländerin* (feuille mensuelle de quatre pages entièrement rédigée par des femmes et paraissant en supplément au journal *Oberländer*) que l'activité de l'hiver 1922-1923 a permis d'enregistrer de nombreuses séances fort bien réussies. Il faut citer en particulier toute la série de conférences organisées par cette Section: d'abord celle de M. Leuenberger, chef des tutelles à Berne, sur ce sujet: *Notre jeunesse en danger*, qui fut suivie par un nombreux public; puis celle d'un maître de la pensée éducative moderne, W. Förster, qui fit réfléchir plus d'un auditeur; et enfin, pour compléter cette trilogie éducative, la conférence de M. Häberlin de Bâle sur *la psychologie du mensonge et la psychologie de la punition*. — A côté de ces sujets pédagogiques, l'ordre artistique fut abordé par M<sup>me</sup> B. Röthlisberger (Berne), qui parla du peintre suisse Albert Welti en accompagnant sa conférence de projections lumineuses, et par M<sup>me</sup> H. Stucki, de Berne également, qui fit une causerie des plus suggestives sur *la femme dans la poésie suisse moderne*. — Il semble en effet que ce sont ces questions-là qui ont le plus attiré le public et les membres de la Section, car une discussion organisée à propos de la votation du 3 décembre ne réunit que peu d'assistantes, et un cours de droit civil ne put avoir lieu et dut être renvoyé à l'hiver suivant. Espérons que ce projet pourra être réalisé, car c'est bien dans cette ligne surtout que doit porter, nous semble-t-il, l'activité des Sociétés, dont la mission est d'entretenir la flamme de l'idée suffragiste.

### En réponse

#### Nouveaux abonnements et dons :

(depuis le 25 avril)

M <sup>me</sup> H. de C. (Genève) 1 abonnement . . . . .	5.—
M <sup>me</sup> E. D. (Genève) 1 abonnement . . . . .	5.—
M <sup>me</sup> E. Dst. (Genève) 1 abonnement . . . . .	5.—
M <sup>me</sup> W. R. (Genève) 1 abonnement . . . . .	5.—
M <sup>me</sup> J.-N. (Lausanne) 1 abonnement . . . . .	5.—
M <sup>me</sup> A. (Pully) 1 abonnement . . . . .	5.—
M <sup>me</sup> E. (Lausanne) 1 abonnement . . . . .	5.—
M <sup>me</sup> G. (Lausanne) 1 abonnement . . . . .	5.—
M <sup>me</sup> Sch. (Lausanne) 1 abonnement . . . . .	5.—
M <sup>me</sup> S. (Lausanne) 1 abonnement . . . . .	5.—
M <sup>me</sup> V. (Prilly) 1 abonnement . . . . .	5.—
M <sup>me</sup> V. (Yvonand) 1 abonnement . . . . .	5.—
M <sup>me</sup> W. (Yvonand) 1 abonnement . . . . .	5.—
M <sup>me</sup> Z. (Lausanne) 1 abonnement . . . . .	5.—
M <sup>me</sup> L. (Vevey) 1 abonnement . . . . .	5.—
M <sup>me</sup> G. (Moudon) 1 abonnement . . . . .	5.—
M. A. R. (Lausanne) 1 abonnement . . . . .	5.—
M <sup>me</sup> Z. (Aigle) 1 abonnement . . . . .	5.—
M <sup>me</sup> D. (Aigle) 1 abonnement . . . . .	5.—
Par M. A. T. (Vevey) 2 abonnements . . . . .	12.—
M <sup>me</sup> F. G. (Genève) 1 abonnement . . . . .	5.—
M <sup>me</sup> Ch. (Neuchâtel) 1 abonnement, <i>réinscrit</i> . . . . .	7.—
Sœur L. B. (Lausanne) 1 abonnement . . . . .	5.—
Par M <sup>me</sup> L. R. (Genève) 1 abonnement . . . . .	6.—
Miss M. (Rome) 1 abonnement . . . . .	6.50
M <sup>me</sup> Ch. (Lausanne) 1 abonnement . . . . .	5.—
Don M <sup>me</sup> L. (Genève) . . . . .	20.—
Don M <sup>me</sup> G.-W. (Genève) . . . . .	28.35
M <sup>me</sup> L. M. (Paris) 1 abonnement, <i>réinscrit</i> . . . . .	6.50
M <sup>me</sup> R. W. (Paris) 1 abonnement . . . . .	6.50
Par M <sup>me</sup> P. (Genève) 1 abonnement . . . . .	6.50
M <sup>me</sup> d'A. (Genève) 1 abonnement . . . . .	5.—
Total . . . . .	Fr. 219.10

Nos plus chauds remerciements.

### \* A travers les Sociétés Féminines \*

**Vaud.** — *Fédération des Unions de Femmes.* — La VIII<sup>e</sup> Assemblée générale s'est tenue à Montreux, le 2 mai, par un temps ravissant et en pleine floraison printanière. M<sup>me</sup> Couvreu, présidente cantonale, y a présenté un rapport très complet sur l'activité du Comité, qui a porté sur la lutte contre le chômage, l'étude de la motion Waldvogel, les tutelles, le Comité s'étant également intéressé à la création de l'Ecole cantonale d'agriculture de Marcellin sur Morges, couverte aux jeunes filles, et où une femme, M<sup>me</sup> Gillabert, siège dans la Commission de surveillance. — Après le rapport financier, présenté par M<sup>me</sup> Jaunin (Avenches), et une demande de modification aux statuts, présentée par M<sup>me</sup> Hahn (Montreux), qui tendrait à laisser aux Unions une latitude plus grande dans l'attitude à prendre dans les questions d'intérêt général et par conséquent politiques, on entendit les rapports des Unions locales, à la liste desquelles est venue se joindre une quinzième: celle de Lavaux, présidée par M<sup>me</sup> Françoise Fonjallaz; puis le rapport envoyé par M<sup>me</sup> de Morsier, sur le Secrétariat des Intérêts féminins de Genève. — L'après-midi, après un banquet fort réussi à l'Hôtel Terminus, auquel participèrent les représentants des autorités civiles et ecclésiastiques, la séance fut reprise dans le cadre peu banal du Château de Chillon, où, après quelques communications concernant l'enseignement post-scolaire, M<sup>me</sup> Béatrix Rodès (Genève) traita avec beaucoup d'élevation et de poésie le sujet cher à Ruskin: *L'art et le foyer*. Inutile d'ajouter que M<sup>me</sup> Couvreu avait été réélue présidente cantonale par acclamations.

M. F.

### Foyers du Travail Féminin

RESTAURANTS POUR FEMMES

Confédération, 23 GENÈVE Cours de Rive, 11

Repas simples à prix modérés - Coupons réduits pour abonnements

### SALON - JOURNAUX

### JEUX ÉDUCATIFS de l'Institut J.-J. Rousseau

Prospectus sur demande

Taconnerie, 5

GENÈVE

S. O. C.

### Société de l'Ouvroir Coopératif LAUSANNE

MANUFACTURE DE VÊTEMENTS  
ET SOUS-VÊTEMENTS TRICOTÉS  
en LAINE, SOIE ARTIFICIELLE, etc.

### BAS, CHAUSETTES, JAQUETTES, etc.

MAGASINS DE VENTE :

GENÈVE, Rue du Marché, 40. || BALE, Freiestrasse, 105.  
LAUSANNE, Rue de Bourg, 26. || ZURICH, Sihlstrasse, 3.

NEUCHATEL, Faub. de l'Hôpital, 19

GENÈVE. — IMPRIMERIE PAUL RICHTER, RUE DR ALFRED-VINCENT, 10